

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
PUBLIQUE

2/1271 du 30/12/1982

DECRET N° 2/1271/DPFP.22024
Portant intégration et nomination de Me-
demoiselle HENRIE Eugénie Marie Thérèse,
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie 1, des Services Sociaux (Santé
Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

- ✓u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
✓u le décret n° 65/44 du 12.2.1965, abrogeant et remplaçant
le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la
catégorie A des Services de Santé ;
✓u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
✓u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
✓u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
✓u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
✓u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
✓u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;
✓u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements individuels des fonctionnaires ;
✓u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
✓u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
✓u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ; ✓u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
✓u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS ;
✓u la lettre n° 299C/DGSP/DASF du 17 Août 1982, du Direc-
teur des Services Administratifs et financiers transmettant le dos-
sier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n°65/44 du 12 Février 1965 et du Protocole d'accord du 5 Août 1970 susvisés, Mademoiselle NIYEBE Eugénie Marie Ehirése, née le 8 Mai 1955 à Leopoldville, titulaire du Doctorat en Médecine, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de ZAPOROJIE (URSS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4ème Echelon Supérieur, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales ;

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances ,

Itihi Gassétoumba LEKCUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP.DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MSAS.....	2
DGST.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
SGCM/BC.....	2./-